

N/REF : 28/04/2025 11H27 C:000053 I:00040
V/REF : AC/C18228
V/Email reçu le Lundi 28/04/2025 a 11H27

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. DUL
IMMEUBLE : DULLIN -DUL
1-41, SQUARE CHARLES DULLIN
SQRE JOUVET/NICOLET/CLEMENCEAU
35200 RENNES

Rennes, le 13 Mai 2025

Référence Marché : 024054-PBS-003-Lot7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLÉE 20 JOUVET - MR MASSOUAKOU : 07 69 91 38 25
LOGEMENT N° 002890, PORTE N°12, 1° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : REMPLACEMENT BALLON EAU CHAUDE
Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 30/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE INSTALLATION
CONSTAT : PROBLEME DE PUISSANCE AU NIVEAU DU COMPTEUR LINKY
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL
REMARQUE : LE LOCATAIRE DOIT CONTACTER SON FOURNISSEUR D'ELECTRICITÉ
AFIN D'AUGMENTER LA PUISSANCE DE SON ABONNEMENT, IL DOIT REVENIR VERS
NOUS POUR NOUS DIRE CE QU'IL EN EST.

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 30/04/25 a 10H40 M. R. STEPHANT

28/04 : MSG REP
Suite a donner : OUI. Le 30/04/2025 a 08:27

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	50,00	75,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,00	20,00
TOTAL H.T.				95,00
T.V.A. a 10,00%				9,50
TOTAL T.T.C.En EURO				104,50

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.